



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Moratoire sur le financement public des élevages d'insectes

Question écrite n° 17466

Texte de la question

Mme Anne Stambach-Terrenoir appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur l'allocation des financements publics en faveur de la filière de l'élevage d'insectes et sur le coût d'opportunité que cette orientation représente pour la transition alimentaire vers les protéines végétales. Depuis 2015, les aides publiques accordées à cette filière en France sont évaluées à environ 284 millions d'euros, soit plus du double de l'enveloppe consacrée au plan protéines végétales de France Relance, dont l'objectif est de doubler la production française de légumineuses d'ici 2030. Cette asymétrie budgétaire est d'autant plus difficile à justifier que les fondements scientifiques du soutien à l'élevage d'insectes sont aujourd'hui sérieusement remis en cause : des études récentes indiquent que les protéines d'insectes génèrent une empreinte carbone significativement supérieure à celle des protéines végétales de substitution. La liquidation judiciaire de la société Ynsect, principal bénéficiaire de ces financements, confirme par ailleurs l'absence de viabilité économique structurelle de la filière. De plus, pour un kilogramme de farine d'insectes vendu, le coût public supporté a été estimé à environ cinq fois le prix de vente. Or la hausse de la production et de la consommation de protéines végétales constitue un consensus scientifique pour la transition écologique du système alimentaire, reconnu notamment par la Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC). Chaque euro orienté vers une filière dont la pertinence environnementale et économique est contestée est un euro soustrait à des investissements dont les bénéfices climatiques sont documentés. Elle lui demande si le Gouvernement entend suspendre tout nouvel engagement de financement public en faveur de la filière de l'élevage d'insectes et s'il est disposé à soutenir la réorientation des crédits correspondants vers le soutien aux filières de protéines végétales, conformément aux objectifs de la SNANC publiée en février 2026.

Données clés

Auteur : [Mme Anne Stambach-Terrenoir](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17466

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : [Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle, énergétique et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2026